



Reforme 100% santé

Favoriser l'accès aux soins

NOTRE PRIORITÉ



60%

des Français ont déjà **renoncé aux soins** pour des raisons financières

La réforme 100% santé c'est quoi ?

Le 100% santé est une nouvelle réforme gouvernementale visant à lutter contre le renoncement aux soins et les restes à charge.

RESTE À CHARGE =

Dépense (lunettes, prothèse dentaire, appareil auditif...) — Remboursement (Sécurité sociale + mutuelle)

Objectif 0€ : Vous serez intégralement remboursé pour des équipements de qualité en optique, audio et dentaire.

Concrètement, qu'est ce qui change ?

- > Des équipements optiques, audio et des soins dentaires seront **identifiés « 100% santé »**.
- > Sur ces équipements et soins « 100% santé », les professionnels de santé auront des **prix limites de vente à respecter**.
- > Harmonie Mutuelle vous **remboursera intégralement** sur ces soins et équipements 100% santé pour que vous puissiez **vous soigner, quel que soit votre budget**.
- > Une **mise en place progressive** jusqu'au 1^{er} janvier 2021.

En application...

OPTIQUE

Chaque devis doit contenir à minima une paire de lunettes 100% santé, c'est-à-dire où vous n'aurez aucun reste à charge.

Si cette proposition ne vous convient pas, une paire différente peut vous être proposée :

- > soit monture 100% santé + verres libres
- > soit monture libre + verres 100% santé
- > soit monture + verres libres

AUDIO

Des prix plafonnés progressifs que les audioprothésistes devront respecter :

- > 2019 : 1 300€
- > 2020 : 1 100€
- > 2021 : 950€

Une augmentation de la base de remboursement de la Sécurité sociale :

- > 2019 : 300€
- > 2020 : 350€
- > 2021 : 400€

DENTAIRE

Selon le matériau utilisé (céramique, métallique, céramo-métallique...) et la position de la dent (incisives, canines, prémolaires, molaires, dents de sagesse) :

- > les honoraires sont plafonnés ou libres
- > la prise en charge est totale ou partielle



Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Siren sous le numéro Siren 538 518 473, numéro LEI n° 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.



Harmonie
mutuelle

GRUPE **vyv**

AVANÇONS collectif